

entre dans votre assemblée un homme qui ait un anneau d'or et un habit magnifique, et qu'il y entre aussi quelque pauvre avec un méchant habit, et qu'arrétant votre vue sur celui qui est magnifiquement vêtu, vous lui disiez en lui présentant une place honorable : Asseyez-vous ici, et que vous disiez au pauvre : Tenez-vous là debout, ou asseyez-vous à mes pieds, n'est-ce pas là faire différence en vous-même entre l'un et l'autre, et suivre des pensées injustes dans le jugement que vous en faites ?" (A continuer)

## CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Il a paru dans votre numéro du 14 mai dernier une communication relative à l'éducation. Je suis affligé de voir que cette communication soit l'œuvre d'un homme qui par son état appartient au clergé, à ce corps d'hommes qui s'est toujours montré si zélé pour la sainte cause de l'éducation, qui l'a favorisée de tous ses moyens et par des sacrifices qui sont loin d'être sans mérite, et qui prouvent que ce corps éclairé ne partage aucunement les vues de votre correspondant. Mais ce qui m'a affligé le plus, ça été de voir que vous, M. l'éditeur, dont le journal est, en grande partie, soutenu par les souscriptions du clergé, et est supposé en être l'organe, vous avez publié cette correspondance sans l'accompagner de remarques désapprobatrices de la doctrine qu'elle contenait, et que même, ce qui est pis, vous vous en soyez rendu le défenseur.

Ceux qui ont lu l'article de votre correspondant et vos notes éditoriales en ont conclu, comme cela ne pouvait pas manquer d'arriver, que le clergé était ennemi du Bill actuel d'éducation ; quoique je vous rende la justice de croire que tels ne sont pas vos sentimens. On a été plus loin, on a conclu qu'à l'Evêché de Montréal on pensait comme votre correspondant, puisque l'on a laissé imprimer cet article sans réclamer. Les *Steignois* des campagnes s'en sont prévalus pour propager leur doctrine ténébreuse, ils ont lu votre article, dans certaines paroisses, à la porte de l'église : en un mot l'article de votre correspondant était calculé pour produire beaucoup de mal, ainsi que ceux par lesquels vous avez ensuite cherché à vous disculper, et où vous disiez, entre autres choses, qu'il fallait instruire les filles avant tout et de préférence aux garçons !

J'ai eu occasion, M. l'éditeur, d'entendre plusieurs personnes, prêtres et laïcs, faire des réflexions sur ces différens articles, je n'en ai trouvé aucun qui ne les désapprouvât pas. J'ai fait plus, je me suis donné la peine de demander à l'Evêché si la doctrine que vous prêchiez était celle de l'Evêque et des Messieurs de sa maison, et je me suis assuré que tous la désavouaient formellement, je suis même autorisé à faire connaître publiquement leur désapprobation des principes de votre correspondant qui n'a point tout sa saisir le vrai point de la question ; car il suppose que le but du Bill d'éducation est de former dans tout le pays des demi-savants qui sont d'ordinaire plus à charge qu'utiles à la société, tandis qu'il n'est question que de propager l'éducation élémentaire dont chacun a besoin pour suivre ses propres affaires, pour n'être pas dupes de personnes plus instruites, comme la lecture, l'écriture grammaticale, le calcul, etc. Or personne ne peut nier que cette instruction ne soit non-seulement utile, mais nécessaire à un peuple qui veut prendre sa place parmi les nations éclairées, et si ce peuple ne sent pas le besoin qu'il a de l'éducation, c'est une raison de la lui donner, même contre son gré ; il en recueillera les fruits plus tard. J'aurais dû, M. l'éditeur, tant en mon nom, qu'en celui d'un grand nombre d'autres, réclamer plutôt contre les articles de votre journal, si j'ai gardé le silence, ça n'était pas un silence d'approbation, car j'ai dit hautement et toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, que ces articles étaient de nature à affliger toutes les âmes qui veulent le bien de leur pays, mais j'espérais qu'ils passeraient inaperçus et qu'ils ne seraient pas remarqués autant qu'ils l'ont été. Mais puisque, véritablement, ils ont produit un très-grand mal, je réclame aujourd'hui publiquement et sur votre journal même, bien persuadé que vous vous ferez un plaisir de publier ma réclamation. *Mieux vaut tard que jamais.*

UN MEMBRE DU CLERGÉ.

Montréal, 16 juin 1847.

PARLEMENT PROVINCIAL.  
CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

(Débats.)

Mardi, 8 juin 1847.

M. Baldwin s'adressa ensuite à la chambre. Il ne savait pour quelle raison l'honorable membre pour Beauharnais, avait toujours, depuis qu'il siégeait dans cette chambre, été choisi pour présenter l'adresse, et qu'il avait toujours été fier de l'honneur qui lui était dévolu. Il fallait que l'honorable membre fût d'une simplicité de cœur admirable. Mais le membre qui avait rédigé l'adresse devait être orgueilleux de recevoir un tel compliment, il n'en connaissait pas l'auteur, mais il espérait qu'il se ferait connaître dans le cours de la discussion, afin d'avoir l'honneur d'avoir mis à jour une production aussi ingénieuse. Quant à l'honneur qui énorgeillissait l'honorable

membre pour Beauharnais, il pouvait lui dire que si le ministère l'avait toujours employé comme un simple membre pour présenter l'adresse, c'est qu'il le croyait susceptible d'être convenu facilement de la vérité de tout ce que l'adresse comportait. Il ne choisirait pas un homme qui posséderait des opinions siennes, comme l'honorable membre pour Peterboro, par exemple, ou quelques autres membres, oh ! non, ceux-là, ne seraient pas convenus aussi aisément de la vérité des assertions du ministère. On ne choisissait toujours que des gens simples de cœur qui ne prévoyaient jamais rien de mal dans tout ce que fait l'administration. Heureux, disait-il, le ministère qui passède de tels amis ! On avait été surpris de voir qu'il proposait des amendemens à l'adresse. Il avouait que dans des circonstances, et à une époque ordinaire, il n'aurait peut-être pas été porté à offrir des amendemens ; mais le parlement avait été convoqué dans des circonstances extraordinaires. L'arrivée d'un nouveau gouverneur était une circonstance suffisante pour lui donner lieu d'exprimer ses opinions et celles de ses amis, et il se flattait que Son Excellence et sa gracieuse dame, considéreraient qu'il avait très-bien fait d'en agir ainsi. L'adresse aurait pu être mieux reçue, si elle avait procuré des informations à Son Excellence, informations que Son Excellence eût été certainement contente d'obtenir. Le gouverneur se trouvait dans des circonstances auxquelles on ne pouvait s'empêcher de faire allusion, il voulait parler de sa connexion avec la famille de feu lord Durham, qui devait rappeler dans les esprits la haute réputation de cet homme d'état, et surtout qui devait rappeler que cet homme a fait les plus grands efforts pour procurer au peuple de ce pays les droits qu'a acquis le peuple d'Angleterre dans la révolution de 1688. Ceux qui connaissent combien le peuple anglais avait combattu pour obtenir ces importans privilèges, comprendront très-bien ceci, et tous ceux qui en sentent toute l'importance, seront heureux d'apprendre que Son Excellence est liée avec la famille de feu lord Durham. Il était heureux de dire, que tous ceux qui autrefois étaient opposés aux grands principes pour lesquels les réformistes avaient combattu, y revenaient actuellement, et que le dernier membre qui s'y opposait, avait maintenant cessé d'être membre de cette chambre. Quant à la partie de l'adresse qui avait rapport à la conduite de lord Elgin à la Jamaïque, il n'y refuserait pas son assentiment, quoiqu'il confessait qu'il ignorait complètement comment lord Elgin s'était conduit pendant son administration dans cette île, mais il supposait que les ministres avaient eu tout le tems d'étudier son administration, et qu'ils le jugeaient avec connaissance de cause. Quant au paragraphe où il était question du département de la poste, il serait content, si le pays pouvait réaliser les résultats que l'on anticipait du changement, mais il ne croyait pas que le discours eût promis autant que semblait le croire quelques membres. Il concourait entièrement dans tout ce qui avait été dit au sujet du chemin de fer de Québec et Halifax, et de l'émigration considérable dont on espérait beaucoup de bien pour le pays. Il espérait que les rapports sur la détresse des émigrants étaient exagérés ; il disait avec plaisir que rien n'avait été promis par le gouvernement pour secourir leur indigence.

Quant au paragraphe sur les comptes publics et les revenus, il n'était pas disposé à entrer actuellement en discussion à leur sujet, quoiqu'il eût entendu dire que les affaires n'étaient pas dans un état aussi prospère qu'on semblait le croire ; il y reviendrait dans un autre tems. L'hon. monsieur concourut dans plusieurs autres clauses à l'égard desquelles il ne pouvait y avoir aucune différence d'opinion. Il avait cependant quelques remarques à faire sur le paragraphe où il était question des obligations des membres de la législature d'assurer les intérêts du pays, il ne pensait pas que le gouvernement eût rempli sa part de ces obligations, en retardant de convoquer le parlement aussi longtems qu'ils l'avaient fait ; il ne trouvait pas convenable de demander à d'autres de remplir leurs obligations, lorsqu'on ne remplissait pas les siennes propres. Il était bon de s'en enquerir comment les ministres s'étaient acquittés de leurs devoirs : c'était aux membres à faire cette enquête. Il ne voulait pas entreprendre de blâmer les ministres pour tout ce qu'ils avaient fait depuis l'accession au pouvoir du ministère actuel, car les membres d'aujourd'hui n'étaient point responsables des fautes de leurs prédécesseurs, quoique cependant un d'entre eux soit toujours demeuré sa place depuis la rupture de l'ex-ministère en 1842 ; mais il croyait qu'il était du devoir des membres de prendre en considération la manière dont ils avaient obtenu le pouvoir et rempli leurs devoirs comme conseillers responsables de la couronne, depuis qu'ils sont entrés en office — et il pouvait dire que toute leur histoire depuis 1842 n'a pas eu de parallèle dans l'histoire parlementaire. Ils avaient suivi une marche qu'aucun ministère n'aurait jamais dû suivre. Comment le ministère actuel avait-il obtenu le pouvoir, et comment l'avait-il conservé ? Tous ceux qui en avaient fait partie étaient tombés l'un après l'autre, et avaient été remplacés, de manière que l'administration était maintenant composée d'élémens hétérogènes, formant un corps dépourvu de principes, et ne possédant aucune association de vues pour le gouvernement du pays. Telle n'était pas la manière de faire fonctionner un gouvernement. Le gouvernement devait être conduit d'après les principes anglais, c'est-à-dire, que les ministres qui se mettent à la tête du pays, devraient entrer en office en s'appuyant de principes d'après lesquels ils se proposent de gouverner le pays, et en faisant connaître clairement ces principes. L'hon. membre pour Simcoe et l'hon. procureur-général différaient entr'eux au sujet de la question du bill d'université ; qu'allaient-ils faire lorsque leurs collègues viendraient présenter cette mesure à la chambre ?

M. Baldwin continue en demandant aux membres du ministère commen